
Adresse de la commune de Longny (Orne) qui déclare soutenir la Convention de tout son pouvoir, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Longny (Orne) qui déclare soutenir la Convention de tout son pouvoir, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 252;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28094_t1_0252_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

les autres sections de la République pour vous rendre le juste tribut d'éloges que vous méritez.

La nouvelle de la dernière conjuration avait pénétré tous ses concitoyens de la plus vive douleur; en apprenant que les conspirateurs ont été arrêtés, qu'ils ont porté leurs têtes sur l'échafaud, leur patriotisme s'est ranimé; leur confiance est toute entière dans la Convention; tous leurs espoirs; tous leurs sentiments sont tournés vers elle.

Continuez, Citoyens représentants, vos glorieux travaux, affermissez par vos efforts généreux, la république naissante; que la vertu et la probité ne soient plus de vains noms; mais qu'elles soient les qualités essentielles qui distinguent les vrais républicains des intrigants, des égoïstes qui, sous le masque du patriotisme tuent la liberté et ne veulent de révolution que pour eux; votre œil surveillant les a déjà démasqués; continuez à les poursuivre jusque dans leurs derniers retranchements; que le mot de ralliement ne soit plus seulement *guerre aux tyrans*; qu'il soit encore: *guerre, à mort aux intrigants, aux égoïstes, aux modérés; paix et sûreté aux patriotes vertueux*; enfin que la vertu soit désormais à l'ordre du jour, et la république et la liberté sont sauvées encore une fois.

Au milieu des orages politiques ou contre-révolutionnaires qui obscurcissent de temps à autre le sol de la liberté, la commune de Reims, tranquille parce qu'elle se repose avec confiance sur les représentants du peuple, parce qu'elle sait que votre vigilance déjoue toutes les factions, et que vous les déjouerez toujours, s'occupe sans relâche du soin de fournir nos armées d'hommes et d'effets; des fournitures sans nombre ont été faites par elle à nos braves défenseurs sur la frontière; elle a aussi recruté dans son sein; ses différentes sections ont à l'envie armé et équipé plusieurs défenseurs de la patrie.

La section des amis de la patrie n'est pas restée en arrière; forte de son patriotisme et de son amour pour la liberté que les despotes veulent nous ravir, elle vient d'armer à son tour et d'équiper huit jeunes défenseurs, qu'elle a envoyé au bataillon des chasseurs de Reims, là au milieu de leurs frères d'armes qui se sont si bien signalés dans toutes les occasions.

Ils apprendront d'eux à vaincre les despotes et les esclaves des tyrans coalisés, ou à mourir pour la défense de leur pays.

Pour mieux animer le courage de ces jeunes républicains, elle a voulu célébrer leur départ par une fête toute patriotique dont ils furent en partie l'objet.

Un arbre de la liberté a été planté par la section entière dans son sein; les rameaux surmontés du bonnet, emblème sacré de notre liberté, se sont élevés majestueusement dans les airs aux acclamations réitérées de *vive la République une et indivisible, vive la Convention*, et en présence d'un peuple nombreux qui les a répétés de toute part.

Au milieu de l'allégresse générale, présage certain de l'affermissement de la République, les huit défenseurs se sont approchés et au pied de l'arbre ils ont juré de nouveau de défendre la liberté et l'égalité; ils ont juré haine immortelle aux despotes; ils ont juré l'unité et l'indivisibilité de la République; ce serment ne sera pas vain pour eux. Il a été terminé par ces mots: vaincre

les despotes, ou mourir pour la cause de la liberté et la défense de notre pays, tel est notre dernier vœu, le seul qui soit cher à nos cœurs.

Ce serment a été accueilli par tous avec les sentiments les plus vifs de patriotisme; la section entière l'a répété avec enthousiasme.

Recevez-le, citoyens représentants; recevez-le d'une section qui mérite le nom qu'elle porte par son ardent amour pour la liberté de son pays; qu'il soit auprès de vous un gage assuré de ce sentiment pur qui anime tous les républicains; et qu'il soit pour vous l'expression de la plus juste de la reconnaissance qu'excitent dans leurs cœurs, vos travaux immenses pour l'affermissement de la République.

Poursuivez, citoyens représentants, votre pénible carrière; achevez votre ouvrage; que la République s'élève et s'affermisse sur les bases immortelles; que nos lois fondées sur l'égalité et la liberté planent sur tout l'univers; qu'elles deviennent celles de tous les peuples; que la destruction de tous les tyrans, que la liberté de tous les peuples soient votre ouvrage. Telle est la carrière qui vous reste à parcourir. Le bonheur des français et la gloire de la République exigent impérieusement que vous restiez à votre poste jusqu'à ce qu'elle soit terminée.

C'est aussi, représentants du peuple, le vœu des citoyens qui composent la section des Amis de la patrie de la commune de Reims ».

SAINT-DENIS (*présid.*), BEAUCHARD, LELEU.

X

[*La comm. de Longny, à la Conv.; 18 germ. II*] (1).

« Législateurs,

Vous qui, fidèles à vos devoirs n'avez cessé de voter dans la Convention nationale pour la cause de la liberté et de l'égalité, de la justice et de la raison; et qui au milieu des dangers les plus imminents venez de prendre les mesures les plus énergiques pour sauver une troisième fois la République de la tyrannie et de l'esclavage dans lequel des hommes profondément pervers avaient médité de la plonger; vous êtes investis de la confiance nationale.

Plus les dangers que vous avez courus sont grands, plus notre reconnaissance est étendue.

Le conseil général de la commune de Longny, pénétré des sentiments que lui ont inspiré votre courage et votre fermeté, vous déclare qu'il vous soutiendra de tout son pouvoir.

Ce que vous avez fait lui fait présager ce que vous ferez encore et en y adhérant à l'avance, il vous invite de rester fermes à votre poste, jusqu'à ce que vous ayez déclaré que la patrie n'est plus en danger. Vive la République, vive la Convention ».

MARESCOT, TARLEY, DELAUNAY, LAGNEAU, DARDÉS, JOANNET, ANDRÉ, DELAUNAY fils, JONARD, TARLEY, MARESCOT père, LAGNEAU, BRANCHARD, BINET, DESUHARD, RENOARD, GUÉRIN, N. ANDRÉ, MARESCOT, DOUBLET, BUONNEVILLE, TOINET ».

(1) C 302, pl. 1092, p. 9. Départ. de l'Orne.